

Démarche : PREFECTURE DE POLICE - Procédure de transmission annuelle du contrôle technique pour les titulaires d'autorisations de stationnement (ADS) de taxis parisiens

Organisme : Bureau des taxis et transports publics (ADS)

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Procédure de transmission annuelle du contrôle technique pour les titulaires d'autorisations de stationnement (ADS) de taxis parisiens

Références juridiques :
Article R. 3120-10 du code des transports

ATTENTION

A compter du 1er février 2023, cette démarche ne permet plus de transmettre votre contrôle technique. Il n'est pas nécessaire de nous adresser ce document par courrier ou par mail. Le Bureau des taxis et transports publics